

DECISION N° 2026 - 16

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 MAI 2026

ARRIVÉE

Relative à l'attribution d'une aide à l'achat pour un récupérateur d'eau de pluie

Le président de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2025 approuvant la mise en place d'une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau et le règlement du dispositif associé.

Considérant que 18 dossiers ont été reçus et instruits jusqu'au 30 avril 2026 et qu'ils remplissent les conditions inscrites au règlement (présentation d'une preuve d'achat, d'un RIB et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Considérant que l'aide à l'achat pour les récupérateurs d'eau de pluie s'élève à 50% du montant du récupérateur, dans la limite de 40€.

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une aide à l'achat pour un récupérateur d'eau de pluie pour les demandeurs dont le dossier a été instruit et validé

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant du récupérateur d'eau</i>	<i>Montant de l'aide à l'achat attribuée par la CCPN</i>
BERGERE Stéphanie	6 résidence Roncheville GRAVERON SEMERVILLE	110 €	40 €
POISSON Sylvie	16 route de Feuguerolles CANAPPEVILLE	169 €	40 €
LEMAZURIER Sylvie	23 rue des pépinières LE NEUBOURG	79 €	39.50 €
MELUN Julien	43 route de Brionne LE BOSC-DU-THEIL	79 €	39.50 €
DEVILLERS Dylan	8 rue de fosse marie EPEGARD	79 €	39.50 €
LESAGE Jérôme	5 rue du tour de ville SAINT-AUBIN D'ECROSVILLE	79 €	39.50 €
PIPREL Huguette	6 allée des mésanges Le NEUBOURG	99.95 €	40 €
LOISEAU Maxime	14 rue de cul d'oison EMANVILLE	79 €	39.50 €
MOUTARDIER Liliane	10 a rue du Bosc Fichet LE NEUBOURG	69 €	34.50 €
FAUVEL Thalia	1D impasse de la fontaine SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC	69.99 €	34.95 €

Date de publication :

19 MAI 2026

LARMINE Marie José	<i>3 Chemin des champs SAINT-AUBIN D'ECROSVILLE</i>	79 €	39.50 €
ELIOT Jessica	<i>40 chemin de la marnière Fabien LE BOSCO-DU-THEIL</i>	79.90 €	39.95 €
LIEBESKIND Catherine	<i>19 rue du cul d'oison EMANVILLE</i>	79.94	39.97 €
FRETIGNY Mathieu	<i>113 chemin Russemaine LE BOSCO-DU-THEIL</i>	99.95 €	40 €
LECLERC Cindy	<i>33 rue de l'église HECTOMARE</i>	79 €	39.50 €
CLEMENCE Sylvie	<i>163 rue de la mairie LE BOSCO-DU-THEIL</i>	79 €	39.50 €
BLAIN Caroline	<i>8 rue Pierre Corneille LE NEUBOURG</i>	79 €	39.50 €
DEBUS Franck	<i>7 allée du chemin vert LE NEUBOURG</i>	189 €	40 €

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le receveur communautaire
- Monsieur le préfet

Fait au Neubourg, le 12/05/2026

Le Président,

Arnaud CHEUX

